

DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement de MONTARGIS

Canton de LORRIS

Téléphone 02.38.92.55.73

Courriel : mairiestegenevieve45@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 045-214502783-20231212-2023_33-DE

S²LO

MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS

45230

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. André JEAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Présents : M. André JEAN, Mme Martine SAUVAGE, M. André LAGATTU, Mme Véronique GOERENDT, Mme Claudine BROSELIN, Mme Gladie BOULANGER, M. Jean-Michel AUBRUN, M. Laurent LEQUIVARD, Mme Isabelle GLANDON, Mme Marie CONSTANTIN, M. Nicolas MOUTA.

Absents représentés : M. Pierre GAIN représenté par M. André JEAN

Mme Brigitte QUÉRAN représentée par Mme Marie CONSTANTIN

Mme Mélusine HARLÉ représentée par M. Laurent LEQUIVARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AUBRUN

2023-33 AVIS SUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES COMMUNES DE CHÂTILLON-COLIGNY ET SAINT MAURICE SUR AVEYRON

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.

L'avis de la commune est demandé pour le projet photovoltaïque qui est envisagé sur 10 terrains sur les communes de Châtillon-Coligny et de Saint Maurice sur Aveyron.

De plus, afin de permettre le raccordement au réseau public de transport du parc photovoltaïque situé sur la commune de Châtillon-Coligny et Saint Maurice sur Aveyron, RTE (Réseau de transport d'électricité) projette la construction d'une ligne électrique souterraine à 90 kV entre le poste électrique dénommé "Les Payolles" à Nogent sur Vernisson et le poste électrique privé "Châtillon-Coligny" de la centrale photovoltaïque.

L'avis de la commune est demandé sur le dossier de concertation, notamment sur le choix de l'aire d'étude et les fuseaux du raccordement souterrain.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable au le projet photovoltaïque qui est envisagé sur 10 terrains sur les communes de Châtillon-Coligny et de Saint Maurice sur Aveyron.

EMET un avis favorable au dossier de concertation.

EMET un avis favorable au fuseau sud pour le raccordement souterrain.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
André JEAN

